



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-247 bis**

**Publié le 28 juin 2021**

# SOMMAIRE

## **DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD**

Décision n°1088/2021 en date du 28/06/2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central « affaires maritimes », action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture

Décision n°1089/2021 en date du 28/06/2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales

Décision n°1090/2021 en date du 28/06/2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales

Décision n°1093/2021 en date du 28 juin 2021 portant délégation des compétences interrégionales non-dé-concentrées



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 28 juin 2021

**DECISION n° 1088/2021**

**Portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central « affaires maritimes »,  
action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M. DURAND Pierre-André ;

Vu l'arrêté du Ministère de la transition écologique en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 2021 du Préfet de la région hauts-de-France portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/20.045 du 28 août 2020 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 février 2021 du Préfet de la Manche du préfet de la Manche portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, subdélégation de signature est donnée à

M. Alexandre ELY Directeur interrégional adjoint de la mer

**à l'effet de signer et valider toutes les dépenses dans le cadre des budgets opérationnels gérés par la DIRM, et la signature des marchés publics.**

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Sébastien ROUX Adjoint au directeur interrégional de la mer
- Mme Carole REAL Secrétaire générale de la DIRMer
- Mme Isabelle COUDERT Secrétaire générale adjointe de la DIRMer
- M. Franck CARRE Chef du service des phares et balises

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions et les états de frais de déplacement,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande,
- les services faits et les ordres à payer,
- les marchés publics.

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Olivier DION Chef de service du contrôle des activités maritimes
- M. Marc BONNAFOUS Directeur du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Hervé MOUSSARON Directeur adjoint du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Morgan BOURHIS Directeur du CROSS Jobourg
- M. Cédric DE LA BROSSE Directeur adjoint du CROSS Jobourg
- M. Joël ROMIGUIERE Chef de la subdivision des phares et balises de Dunkerque
- M. Steve DARRY Responsable du pôle de Dunkerque à la subdivision de Dunkerque

- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque
- M. Guillaume DUBOIS Chef de la subdivision des phares et balises et du centre POLMAR du Havre
- M. Stéphane LENORMAND Responsable du pôle du Havre à la subdivision du Havre
- M. Fabrice GIRAL Responsable du pôle de Ouistreham à la subdivision du Havre
- M. Jean-Philippe HESRY Chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin  
Responsable du pôle de Cherbourg en Cotentin à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Franck THEREZE Adjoint au responsable du pôle de Cherbourg à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Bruno LE ROUX Responsable du pôle de Granville à la subdivision de Cherbourg en Cotentin

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions ponctuels,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer,
- ordres de missions permanents,
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger,
- ordres de missions liés aux actions de formation.

**Article 4 :** subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Carole PREZOT Responsable de l'unité affaires financières – secrétariat général – Le Havre

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de ses attributions et compétences :**

- les ordres de missions ponctuels,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer,
- ordres de missions permanents,
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger,
- ordres de missions liés aux actions de formation.

**Article 5 :** En cas d'absence de la secrétaire générale, de la secrétaire générale adjointe, ou de la responsable de l'unité affaires financières, subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- Mme Marie-Lyse ROUSSY Adjointe à la responsable de l'unité affaires financières – secrétariat général – Le Havre
- Mme Isabelle PICOT Responsable de l'unité des moyens généraux – secrétariat général – Le Havre

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de mission et les états de frais de déplacement,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer.

**Article 6 :** subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| - M. Matthieu LE QUENVEN | Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin  |
| - M. Christian SAUVAGE   | Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin  |
| - M. Sylvain DOUCHET     | Préfigurateur du PAM JEANNE-BARRET   |
| - M. David SELLAM        | Chef de la Mission territoriale de Caen  |
| - Mme Sofia MEZIANI      | Cheffe de la Mission territoriale de Boulogne-sur-Mer                                |
| - M. Maxime LEGATHE      | Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque                                  |
| - Mme Célia GARNIER      | Cheffe du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer                         |
| - M. Mathieu FANONNEL    | Chef du centre de sécurité des navires du Havre                                      |
| - M. Yoann BLANCHARD     | Chef du centre de sécurité des navires de Rouen par intérim                          |
| - M. Frédéric LAURENT    | Chef du centre de sécurité des navires de Caen                                       |
| - M. François DAMBRON    | Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer                                       |
| - M. Jean-Paul BIGOT     | Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer                                       |
| - M. Christophe MOLIN    | Directeur du lycée professionnel maritime de Fécamp                                  |
| - Mme Christelle BARDOUX | Directrice adjointe du lycée professionnel maritime de Fécamp                        |
| - Mme Eliane MAHEUT      | Directrice du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer                       |
| - M. Tony TOMAS-ANDRE    | Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer               |
| - M. Vincent LEQUENNE    | Directeur du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin                   |
| - M. Bernard BAAHMED     | Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin          |
| - M. Olivier DION        | Chef du service du contrôle des activités maritimes - Le Havre                       |
| - Mme Muriel ROUYER      | Cheffe du service de la régulation des activités et des emplois maritimes – Le Havre |

- M. Corentin DUMENIL                      Adjoint du chef de la mission coordination des politiques maritimes - Le Havre
- M. Mathieu LEFORT                        Médecin des gens de mer à Dunkerque
- Mme Anne-Sylvie BEAUCHER            Médecin des gens de mer au Havre
- M. Jean-Marie REMAZEILLES            Médecin des gens de mer à Caen

**à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions ponctuels.

**Article 7 :** subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Morgan BOURHIS                      Directeur du CROSS Jobourg
- M. Marc BONNAFOUS                      Directeur du CROSS Gris-Nez – Audinghen

**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 2 000 € et un plafond de carte annuel de 25 000 €**

- M. Joël ROMIGUIERE                      Chef de la subdivision des phares et balises de Dunkerque
- M. Steve DARRY                            Responsable du pôle de Dunkerque à la subdivision de Dunkerque
- M. René DELCOURT                        Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque
- M. Franck THEREZE                        Adjoint au responsable du pôle de Cherbourg à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Jean-Philippe HESRY                    Chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin
- M. Bruno LE ROUX                         Responsable du pôle de Granville à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Fabrice GIRAL                         Responsable du pôle de Ouistreham à la subdivision du Havre
- M. Xavier VERNAC                         Responsable du Centre d'Exploitation et d'Intervention de Dunkerque
- M. Olivier MESNIER                        Ouvrier des parcs et ateliers à la subdivision de Ouistreham
- M. Jean-Luc VIAL                         Responsable de l'unité informatique
- M. Matthieu LE QUENVEN                Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin

- M. Christian SAUVAGE Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. Sylvain DOUCHET Préfigurateur du PAM JEANNE-BARRET
- M. François DAMBRON Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Jean-Paul BIGOT Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer

**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 500 € et un plafond de carte annuel de 15 000 €**

- M. Stéphane LENORMAND Responsable du pôle du Havre à la subdivision du Havre

**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 500 € et un plafond de carte annuel de 15 000 €**

- M. Patrick GHEERARDHYN Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque
- M. Thierry GUELLEC Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque
- M. Michel HAUW Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque

**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 000 € et un plafond de carte annuel de 10 000 €**

- M. Mathieu FANONNEL Chef du centre de sécurité des navires du Havre

**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 500 € et un plafond de carte annuel de 5 000 €**

- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque

**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 500 € et un plafond de carte annuel de 5 000 € sur le BOP 217**

- M. Stéphane LESSELIN Chef d'atelier à la subdivision du Havre
- M. Ludovic SIMON Responsable de travaux du pôle des phares et balises du Havre



**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 500 € et un plafond de carte annuel de 8 000 €**

- Mme Isabelle PICOT Reponsable de l'unité des moyens généraux – secrétariat général –  
Le Havre

**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 2 000 € et un plafond de carte annuel de 50 000 €**

- M. Maxime LEGATHE Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque

- Mme Célia GARNIER Cheffe du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer

**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 800 € et un plafond de carte annuel de 8 000 €**

- M. Yoann BLANCHARD Chef du centre de sécurité des navires de Rouen par intérim

- M. Frédéric LAURENT Chef du centre de sécurité des navires de Caen

**à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 800 € et un plafond de carte annuel de 5 000 €**

**Article 8 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Morgan BOURHIS Directeur du CROSS Jobourg

- M. Cédric DE LA BROSSE Directeur adjoint du CROSS Jobourg

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande
- les services faits et les ordres à payer

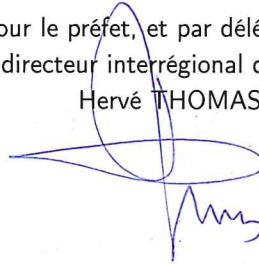
dans le cadre du plan France Relance, sur le BOP 362, pour les opérations situées au CROSS Jobourg

**Article 9 :** Les spécimens de signature des personnes habilitées sont annexés en pièce jointe.

**Article 10 :** La décision n° 598/2021 du 6 avril 2021 est abrogée.

**Article 11** : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les régions Normandie et Hauts-de-France.

Pour le préfet, et par délégation  
le directeur interrégional de la mer  
Hervé THOMAS



L'annexe comportant les spécimens de signatures peut être consultée à la DIRMer (unité affaires financières)

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Préfectures 14-50-59-62-76-80

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

CSN DK BL LH RO CN

CROSS JB - GN -

Missions territoriales de Boulogne-sur-Mer et de Caen

Mmes REAL - COUDERT - KERAUDY - PRÉZOT - Intéressés - unité informatique - dossier



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 28 juin 2021

**DECISION n° 1089 /2021  
portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité  
en matière d'activités maritimes et littorales**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX ;

Vu le code de la commande publique en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M. DURAND Pierre-André ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/20.047 du 28 août 2020 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

La délégation de signature conférée aux articles 1 paragraphe a) et 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé est accordée à :

- M. Alexandre ELY, directeur interrégional adjoint de la mer,
- M. Sébastien ROUX, adjoint au directeur interrégional de la mer,
- M. Corentin DUMENIL, adjoint au chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral,
- Mme Carole REAL secrétaire générale,
- Mme Isabelle COUDERT, secrétaire générale adjointe
- M. Xavier DESMOULINS, chef du service du contrôle des activités maritimes,
- M. Olivier DION, adjoint au chef du service du contrôle des activités maritimes,
- Mme Muriel ROUYER, cheffe du service de la régulation des activités et des emplois maritimes,
- M. David SELLAM, chef de la mission territoriale de Caen,
- Mme Sofia MEZIANI cheffe de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer.

**Article 2 :**

La délégation de signature conférée à l'article 1 paragraphe b) et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé est accordée à :

- M. Alexandre ELY, directeur interrégional adjoint de la mer,
- M. Sébastien ROUX, adjoint au directeur interrégional de la mer
- M. Corentin DUMENIL, adjoint au chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral,
- Mme Carole REAL secrétaire générale,
- Mme Isabelle COUDERT, secrétaire générale adjointe.

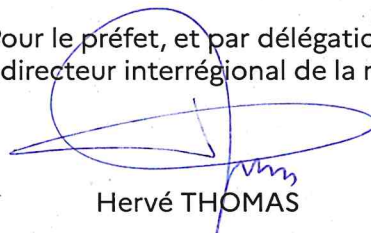
**Article 3 :**

La décision n° 1017/2020 du 2 décembre 2020 est abrogée.

**Article 4 :**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans la région Normandie ainsi que dans la région Hauts-de-France.

Pour le préfet, et par délégation  
le directeur interrégional de la mer



Hervé THOMAS

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

Missions territoriales BL - CN -

MM. ELY - ROUX - DUMENIL - DESMOULINS - DION - SELLAM -

Mmes REAL, ROUYER - COUDERT - MEZIANI - dossier





Le Havre, le 28 juin 2021

**DECISION N° 1090 /2021**  
**portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer**  
**Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées**  
**sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales**

**Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE en qualité de Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2020 du préfet de la région Hauts-de-France donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord

**DECIDE**

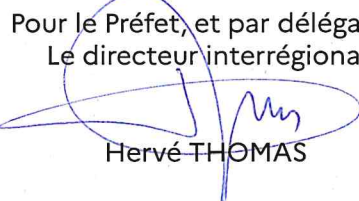
Article 1er : La délégation de signature conférée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral sus-visé est accordée à :

- M. Alexandre ELY, directeur interrégional adjoint de la mer,
- M. Sébastien ROUX, adjoint au directeur interrégional de la mer,
- M. Corentin DUMENIL, adjoint au chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral,

- Mme Carole REAL, secrétaire générale,
- Mme Isabelle COUDERT, secrétaire générale adjointe,
- M. Xavier DESMOULINS, chef du service contrôle des activités maritimes,
- M. Olivier DION, adjoint au chef du service contrôle des activités maritimes,
- Mme Muriel ROUYER, cheffe du service régulation des activités et des emplois maritimes,
- Mme Sofia MEZIANI, cheffe de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer,
- M. David SELLAM, chef de la mission territoriale de CAEN.

Article 2 : La décision n° 1021/2020 du 2 décembre 2020 est abrogée.

Article 3 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat de la région Hauts-de-France.

Pour le Préfet, et par délégation  
Le directeur interrégional  
  
Hervé THOMAS

Collection des Décisions  
Ampliations :  
SGAR HAUTS-DE-FRANCE  
MM. ELY – ROUX - DUMENIL -  
DESMOULINS – DION – SELLAM  
Mmes REAL – COUDERT -  
ROUYER - MEZIANI  
dossier  
Ts services DIRMer



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 28 juin 2021

**DECISION n° 1093/2021  
portant délégation des compétences interrégionales non-déconcentrées**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

VU l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer, l'administrateur en chef des affaires maritimes Alexandre ELY directeur interrégional adjoint de la mer et l'administrateur en chef des affaires maritimes Sébastien ROUX adjoint au directeur interrégional de la mer reçoivent délégation de signature pour prendre l'ensemble des décisions afférentes aux compétences propres conférées aux directeurs interrégionaux de la mer au sens des articles 3 et 4 du décret du 11 février 2010 susvisé et notamment en matière de :

- Droit du travail maritime ;
- Code disciplinaire et pénal de la Marine marchande ;
- Régime social et statut des marins ;
- Formation professionnelle maritime et tutelle académiques des établissements de formation professionnelle maritime ;
- Sauvegarde de la vie humaine en mer et sécurité des navires ;
- Défense et fonctionnement de la direction régionale des transports maritimes ;
- Signalisation maritime et plans POLMAR-TERRE.

**Article 2 :**

En outre, dans le cadre de leurs attributions dans les matières de l'article 1er, délégation de signature est donnée à :

- Mme Carole REAL, secrétaire générale,
- Mme Isabelle COUDERT, secrétaire générale adjointe,
- M. Franck CARRE, chef du service des phares et balises,
- M. Xavier DESMOULINS, chef du service contrôle des activités maritimes,
- M. Olivier DION, adjoint au chef du service contrôle des activités maritimes,
- Mme Muriel ROUYER, chef du service régulation des activités et des emplois maritimes,
- M. David SELLAM, chef de la mission territoriale de Caen,
- Mme Sofia MEZIANI, cheffe de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer.

**Article 3 :**

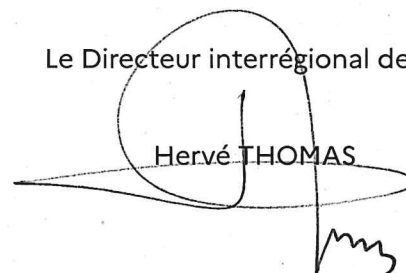
La décision n° 1022/2020 du 02 décembre 2020 est abrogée.

**Article 4 :**

La secrétaire générale de la direction interrégionale de la mer est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de régions Normandie et Hauts-de-France.

Le Directeur interrégional de la mer

Hervé THOMAS



Collection des décisions

Ampliation :

MM. ELY – ROUX – CARRE – DION

DESMOULINS – SELLAM

Mmes REAL – COUDERT - ROUYER - MEZIANI

Dossier - Chrono